



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

Intervention de la sénatrice Salwa Damen-Masri au nom de l'Union interparlementaire

Commission de la condition de la femme Nations Unies

4 mars 2004

C'est pour moi un honneur et un plaisir d'intervenir ici aujourd'hui au nom de l'Union interparlementaire sur les deux thèmes à l'ordre du jour de la Commission cette année, à savoir le renforcement de la participation des femmes au processus de reconstruction et de réconciliation dans les pays sortant d'un conflit, et le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter : je suis membre du Sénat du Royaume de Jordanie et membre du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP.

J'aimerais tout d'abord saluer le travail à la fois important et très productif de la Commission de la condition de la femme.

Quant à notre organisation, l'UIP, elle est l'organisation mondiale des parlements et compte aujourd'hui 138 parlements membres. Elle œuvre à l'affermissement et au renforcement de la démocratie parlementaire en mettant l'accent tout particulièrement sur la question de l'égalité des femmes et des hommes en politique et, plus expressément encore, sur la situation des femmes au Parlement. L'UIP considère qu'une participation équilibrée des hommes et des femmes à la gestion de la chose publique est indispensable à toute démocratie. Aussi a-t-elle mis en place, durant les 30 dernières années, un certain nombre de programmes propres à favoriser la participation des femmes au processus politique.

Il reste encore beaucoup à faire, toutefois, car aujourd'hui les femmes ne représentent que 15% en moyenne de tous les parlementaires nationaux. Mais une évolution prometteuse a été observée récemment dans les parlements des pays récemment sortis d'un conflit, où les femmes sont de plus en plus nombreuses.

- De nombreux pays en situation d'après conflit figurent dans les 30 pays le mieux placés en ce qui concerne le pourcentage de femmes au Parlement, certains ayant en moyenne entre 25 et 30% de femmes :

Rwanda (48,8% - 1^{er} rang)

Mozambique (30% - 14^{ème} rang)

Afrique du Sud (29,8% - 15^{ème} rang)

Namibie (26,4% - 20^{ème} rang)
 Timor-Leste (26,1% - 22^{ème} rang)
 Ouganda (24,7% - 26^{ème} rang)
 Erythrée (22% - 31^{ème} rang)
 Nicaragua (20,7% - 35^{ème} rang)

L'UIP a exécuté dans des pays en situation d'après conflit un certain nombre de projets ayant pour but de faciliter la participation des femmes à la reconstruction et au processus démocratique. Ces projets ont été mis au point pour faire face aux défis et aux obstacles que rencontrent les femmes pour accéder aux postes de décision, en particulier au Parlement.

Les activités de l'UIP ont porté sur le soutien aux femmes candidates dans les élections nationales et aux femmes participant aux processus d'élaboration de la Constitution. Ainsi, l'UIP a apporté son soutien aux femmes ayant participé à l'élaboration de la Constitution au Rwanda. Ce processus s'est traduit par une Constitution ayant pris toute la mesure de la question de l'égalité des sexes, notamment en prévoyant un quota électoral pour les femmes. Concrètement, le Rwanda est passé d'un pourcentage de 17,1 en 1988 (avant le conflit) à 25,7 (durant la période de transition) pour atteindre 48,8 en 2003 (après le conflit).

Une fois élues, les femmes ont besoin d'être soutenues pour pouvoir participer activement aux travaux et à la vie du Parlement. Les activités de soutien conduites par l'UIP relèvent de quatre grandes catégories : renforcement des capacités des femmes parlementaires; renforcement de la capacité du Parlement à traiter les questions d'égalité des sexes; mise en place de réseaux; sensibilisation des hommes aux questions de genre.

Permettez-moi de présenter rapidement chacune de ces catégories.

1. *Activités de renforcement des capacités des femmes parlementaires*

Les femmes parlementaires dans les pays sortant d'un conflit n'ont généralement pas d'expérience parlementaire ou politique préalable. Aussi l'assistance a-t-elle été dispensée sous la forme de séminaires de formation portant sur certaines compétences particulières (qualité oratoire, élaboration et présentation de discours de campagne, apprentissage et mise en œuvre des procédures parlementaires, etc.). Des activités ont aussi été mises au point pour aider les femmes parlementaires à traiter les questions de genre particulières et pour faciliter la mise en commun de l'expérience vécue par les femmes de la vie parlementaire ainsi que des bonnes pratiques.

2. *Renforcement de la capacité du parlement à traiter les questions d'égalité des sexes*

Pour pouvoir traiter ces questions de manière compétente, le Parlement doit être doté de moyens institutionnels spécifiques. Les femmes parlementaires doivent disposer d'informations et de données fiables et actualisées sur les questions de genre. A cette fin, l'UIP a appuyé la création de centres de documentation dans les parlements. Ces centres ont bénéficié de séminaires de formation pour le personnel et de l'acquisition de publications portant expressément sur les questions de genre. L'UIP a par ailleurs produit une série de guides à l'intention des parlementaires dont un guide sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, réalisé l'année dernière en collaboration avec l'ONU.

3. *Réseaux nationaux*

Lorsque les femmes agissent de concert, elles peuvent accomplir des grandes choses comme en témoigne ce qui c'est passé récemment au Pakistan où les femmes se sont alliées

pour introduire des nouvelles lois réprimant la violence contre les femmes. L'UIP est toute disposée à aider les femmes à mettre en place des forums nationaux pour les femmes parlementaires, qu'il s'agisse de forums réunissant les partis politiques ou de forums faisant se rencontrer parlementaires et société civile. Certains projets d'assistance de l'UIP ont soutenu la création de groupes de femmes au Rwanda et au Burundi, et une activité similaire a été engagée au Timor-Leste.

4. *Sensibiliser les hommes aux questions de genre*

Le partenariat avec les hommes est un autre élément indispensable. Les hommes doivent participer aux séminaires de formation. Ainsi, la série de séminaires organisés par l'UIP sur le Parlement et le processus budgétaire, y compris dans une perspective d'équité entre hommes et femmes, sont de très bons exemples d'une collaboration entre hommes et femmes parlementaires. D'ailleurs, tous les séminaires et ateliers de l'UIP font participer des hommes et des femmes.

J'en viens à présent à la question du rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes. L'approche de l'UIP en matière d'égalité des sexes s'est toujours appuyée sur l'idée du partenariat entre hommes et femmes, sans lequel il ne saurait y avoir de véritable démocratie. Comme l'a dit le Président du Parlement namibien, ex-Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP, : « Un homme de qualité ne doit pas craindre les femmes qui veulent l'égalité ».

L'UIP a mis au point une série de mécanismes institutionnels pour favoriser l'égalité des sexes dans les délégations à l'Assemblée de l'UIP.

Ainsi :

- Les délégations sont fortement incitées à compter des hommes et des femmes. De fait, la proportion des femmes à la dernière Assemblée de l'UIP en 2003 a dépassé 28%, soit un chiffre nettement plus élevé que la proportion actuelle des femmes dans les parlements nationaux dans le monde, à peine supérieure à 15%.
- Parmi les différentes instances de l'UIP, on trouve le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, composé de deux hommes et de deux femmes, et dont le mandat est expressément de promouvoir le dialogue entre hommes et femmes.
- La Réunion des femmes parlementaires tenue durant la première Assemblée de l'UIP chaque année, réunion d'une journée, comprend à présent une séance spéciale de dialogue entre hommes et femmes. Cette année, par exemple, nous tiendrons un débat sur le thème budget et genre avec les parlementaires hommes intéressés.

Nous sommes fermement convaincus qu'ensemble hommes et femmes peuvent faire progresser la cause de l'égalité des sexes.

En conclusion, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour, au nom de l'UIP, rendre hommage à l'action de Mme Angela King pour la promotion de l'égalité des sexes. Mme King a joué un rôle clé dans la collaboration entre l'UIP et l'ONU sur les questions de genre et nous la remercions de son engagement et de son dévouement. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour ses activités nouvelles.

Je vous remercie.